

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

---

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022**

D.AG.22-05-09

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Jean-Claude RAPPY, Adjoint au Maire

Nombre de Conseillers en exercice : .....23

Nombre de Conseillers présents et représentés : .....20

Délibération réceptionnée en Préfecture le : .....08/12/2022

Délibération publiée le : .....09/12/2022

Le sept décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le trente novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

**PRÉSENTS :**

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Julien PERRIN, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Catherine BA, Jérôme ARRAMBOURG, Loïc CALARD, Estelle SEGURA, Marc PUYPE

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

GISSIEN Delphine (pouvoir à VENÇON Yves), BRAU Didier (pouvoir à REGACHE Marie-Claude).

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** Sandrine CROST

**ABSENT(S) :** Camille PUYPE, Samuèle SALMON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Myriam SAINT-GENIS

D.AG.22-05-09

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Rapporteur : Jean-Claude RAPPY, adjoint au Maire

Monsieur Rappy explique à l'Assemblée que suite à l'acquisition de la Licence IV et à des dépenses imprévues, il convient de faire un virement de crédit à destination du chapitre 23 – Immobilisations en cours au chapitre 20 – Immobilisation incorporelles comme présenté ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D203 Frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion		4 800.00 €
D2051 Concessions et droits similaires		9 400.00 €
<b>TOTAL CHAP 20 Immobilisations incorporelles</b>		<b>14 200.00 €</b>
D231 Immobilisation corporelles en cours	- 14 200.00 €	
<b>TOTAL CHAP 23 Immobilisations en cours</b>	<b>- 14 200.00 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

**ACCEPTE** les modifications proposées afin d'équilibrer les chapitres 20 et 23 – Dépenses d'Investissement.

Pour : 20 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,  
Myriam Saint-Genis



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice VENET



*En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication*